

JUILLET 2014

n° 5



Flash-Infos

Compte rendu conseil du 20 mai 2014

Présents : M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN et Mme Isabelle CETRE (adjoints), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Gilbert GROSSET, Sébastien PASTEUR, Daniel ROBARDET

Absent excusé : M. Joël RABIER

1. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, dans les conditions fixées par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les indemnités attribuées au maire et aux adjoints.

- Indemnité du Maire : 578.13 € net
- Indemnités des Adjoints : 224.45 € net

2. Délégation du service public, nomination d'une commission

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, procède à l'élection de la commission de service public dont les membres sont les suivants :

- ❖ **Président** : Monsieur Christophe BRINGOUT
- ❖ **Titulaires** :
 - Monsieur Pierre GAUDIN
 - Madame Isabelle CETRE
 - Madame Carmen COURROY.
- ❖ **Suppléants** :
 - Madame Carole KREUTZ-CUZZOLIN
 - Madame Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD
 - Monsieur Gilbert GROSSET

3. Commune de Labergement-Les-Auxonne. Assistance technique. Passation contrats délégation du Service Public : assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'engager dès à présent la renégociation du contrat d'affermage d'assainissement collectif qui s'achève, après renouvellement d'1 an, le 31 décembre 2014. Pour mener la procédure dans les meilleures conditions, le Maire propose de désigner un assistant technique pour accompagner la commune jusqu'à la signature du nouveau contrat.

Après délibération le conseil municipal :

- Approuve le recours à un assistant technique pour la passation du contrat de délégation de service public ;
- Décide de recourir à la procédure adaptée pour le désigner et mandate le Maire pour mener à bien cette opération.

4. Travaux 2014

- Travaux de peinture de la façade inachevés malgré les diverses relances faites à M. FLEUROT
- Travaux de peinture fenêtres et volets de la mairie :
 - ❖ La commission a constaté des malfaçons. Les délégués ont donc refusé ces travaux qui seront repris par M. ROYER

5. Devis électricité pour mise en conformité dans les salles de classe et travaux divers

Le Maire présente 3 devis au Conseil Municipal :

- Devis de Monsieur Jacques COURTITARAT : montant T.T.C. : 1.147,20 € (devis incomplet)
- Devis de l'entreprise DA SILVA Antonio : montant T.T.C. : 2.256,00 €.
- Devis de l'entreprise Yves MARTEL : montant T.T.C. : 1.488,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, retient le devis de l'entreprise Yves MARTEL, pour un montant T.T.C. de 1.488,00 €.

6. Devis pour l'entretien de la Mare Etienne

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Monsieur FAIVRE Emmanuel concernant l'entretien de la Mare Etienne (5 passages par an) plus la remise en état en mai 2014.

Montant du devis : 2.172,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte le devis de monsieur Emmanuel FAIVRE.

7. Règlement intérieur de la salle des fêtes

Lecture et correction du règlement d'utilisation de la salle des fêtes : le conseil municipal prend connaissance du nouveau règlement de la salle des fêtes et y apporte quelques modifications. Ce règlement sera affiché à la salle des fêtes et consultable à la mairie.

8. Déplacement de la plaque Maurice MIANCIEN

Le conseil municipal décide le déplacement de la plaque "Maurice MIANCIEN" dans le hall d'entrée de la salle des fêtes : soit contre le mur à droite de l'entrée soit au-dessus de la porte de la salle.

9. Demande de Monsieur POMMIER

Monsieur POMMIER domicilié "Rue de Rosières" a fait une demande à la commune pour entreposer son bois sur le terrain à côté de chez lui. Celui-ci est propriété de la commune. Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, le conseil municipal par 9 voix contre et 1 abstention refuse la demande de Monsieur POMMIER.

10. Communauté de communes Auxonne / Val de Saône

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion :

- Election du président et des Vice-présidents ;
- Constitution des commissions ;
- Indemnités du Président et des Vice-présidents (le conseil communautaire a demandé une diminution de 30 % par rapport à l'indemnité du Président).

11. Piscine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Madame la Directrice concernant les séances de natation à la piscine d'Auxonne le mercredi matin. Le coût pour la prise en charge des frais de transport s'élève à 48,50 € par séance pour le R.P.I. Le conseil municipal décide à l'unanimité de supporter sa quote-part.

12. Exposition bibliothèque

Elle aura lieu le dimanche 16 novembre à la salle des fêtes.

Thème : découverte et protection de la nature (flore et faune de la mare)

En partenariat avec la L.P.O (ligue de protection des oiseaux) organisation d'ateliers créatifs pour tous les enfants du R.P.I.

Un concours de photos et de dessins aura lieu.



Compte rendu conseil du 28 mai 2014

Présents : M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN et Mme Isabelle CETRE (adjoints), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Gilbert GROSSET, Sébastien PASTEUR, Joël RABIER, Daniel ROBARDET.

1. Modification délégués syndicat des eaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants soit par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de modifier les délégués du syndicat des eaux :

- Monsieur Christophe BRINGOUT
- Monsieur Pierre GAUDIN

2. Modification délégués syndicat de la Vèze

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de modifier les délégués du syndicat de la Vèze :

- Madame Isabelle CETRE
- Monsieur François GAVIGNET

3. Rythmes scolaires

Suite au conseil de classe, où il a été décidé de libérer les vendredi après-midi en NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) le Conseil Municipal se devait de valider cette décision.

En conséquence avec 6 voix contre et 5 abstentions, le Conseil municipal s'oppose à cette organisation.

Il a été soulevé :

Problème pour les tout petits qui ne pourront être accueillis à la salle des fêtes (espace limité pour le couchage).

Pour les plus grands, seulement 20 à 25 enfants pourraient pratiquer des activités dans de bonnes conditions.



Compte rendu conseil du 20 juin 2014

Présents : M. Christophe BRINGOUT (maire), Mme Isabelle CETRE (adjoint), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Gilbert GROSSET, Sébastien PASTEUR, Joël RABIER, Daniel ROBARDET.

Absent excusé: M. Pierre GAUDIN représenté par Sébastien PASTEUR.

1. ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTONS DES SENATEURS

Titulaire :

- Monsieur BRINGOUT Christophe

Suppléants :

- Madame Isabelle CETRE
- Monsieur Pierre GAUDIN
- Madame Carole KREUTZ-CUZZOLIN

L'élection des sénateurs aura lieu le 28 septembre 2014



Compte rendu conseil du 30 juin 2014

Présents : M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN et Mme Isabelle CETRE (adjoints), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Gilbert GROSSET, Sébastien PASTEUR, Joël RABIER, Daniel ROBARDET.

1. Choix du mode d'exploitation pour l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de retenir le mode d'affermage pour une durée de treize ans.

2. Vente de la parcelle cadastrée AB n°16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de vendre la parcelle AB N° 16 (surface 1a33) se situant entre la maison de M. ROBARDET Daniel et la maison de Mme FONTA Noëlle.

3. Motion de soutien AMF (association des maires de France)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de soutenir la motion de soutien de l'AMF concernant la baisse massive des dotations de l'Etat.

4. Arrêté terrain multisports - rue de Rosières

Suite à une réunion de concertation avec les parents d'enfants utilisant ce terrain et afin de minimiser les nuisances pour les riverains il a été convenu de modifier les horaires d'utilisation du terrain multisports.

D'octobre à mars : de 9h00 à 18h00

D'avril à septembre : de 9h00 à 20h00

Pendant les vacances scolaires le terrain sera fermé le dimanche.

Nous demandons aux parents de veiller à ce que leurs enfants respectent ces horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants soit par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de modifier le précédent arrêté.

5. Circulation ruelle Foissotte

Les riverains, de la ruelle Foissotte, ont fait parvenir à la mairie une pétition concernant la dangerosité de la circulation dans cette ruelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour, 1 voix contre et 0 d'interdire la circulation, sauf aux riverains, à tout engin motorisé.

Il est prévu de prendre un arrêté.

6. Questions diverses

- Critères des maisons fleuries : un bel ensemble, visible, depuis la rue.
- Ouverture du mur entre le terrain multisports et la place de la mairie : les travaux seront réalisés par les conseillers municipaux mi-août.
- Logement de la mairie : celui-ci sera à nouveau disponible à l'issue de travaux à réaliser et à décider au prochain conseil (remise aux normes de l'électricité). La mairie a déjà reçu plusieurs candidatures. Pour les personnes intéressées un dossier est à déposer à la mairie. Le conseil Municipal examinera chaque dossier avant de se prononcer et d'établir son choix.
- Travaux maison rue de Rosières : une réunion avec la M.I.C.A (mission conseil et assistance aux collectivités) se tiendra début septembre afin de mener à bien ce projet.



Cérémonie du 18 juin

Vous avez été nombreux à participer à la cérémonie. Les enfants du R.P.I. ont répondu présents et deux d'entre eux ont lu l'appel du Général De Gaulle. Enfants et adultes ont entonné le Chant des Partisans. Pour les remercier à l'issue de la cérémonie, une collation a été offerte à la salle des fêtes.

14 juillet

Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à 22h45 rue du Milieu : lieu-dit « La pépinière » ou « chemin qui va aux Planches ».



Le mot du Conseil Municipal

Vous trouverez ci-joint un rappel des nuisances, ainsi qu'une copie de l'arrêté municipal au sujet du terrain multisports.

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral concernant l'interdiction d'arrosage.
Interdiction de 10h00 à 19h00 sauf pour les pelouses, piscines et lavage des véhicules pour lesquels l'interdiction est totale.

Nous demandons à nos concitoyens de respecter les plantations de la commune et en particulier les bacs contre le mur du cimetière.

La mairie sera fermée du 14.07.14 au 20.07.14 et du 11.08.14 au 14.08.14

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances

